

Initiatives ministérielles

Je n'ai pas encore décidé ce que je pense de ces mesures. Je peux appuyer le principe des transferts au titre du RAPC, mais j'ignore où nous mènent ces transferts ou quel objectif public ils visent. Par contre, je ne peux pas appuyer le principe qui sous-tend les transferts de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, et je reconnais que le gouvernement ne les a pas soumis à de nouvelles compressions. Bien sûr, nous nous y opposerions avec vigueur. Ce sont des mesures que nous devons examiner en comité.

Je vois que vous me faites signe, monsieur le Président. J'imagine que d'autres députés aborderont d'autres aspects. Je répète que le projet de loi contient des éléments valables. Je déplore cependant que le gouvernement ait choisi d'en faire un projet de loi omnibus parce qu'il a regroupé des éléments que nous appuyons et d'autres auxquels nous nous opposons, ce qui nous empêche malheureusement d'exprimer notre appui à certaines mesures gouvernementales comme nous pourrions le faire dans des votes sur des mesures distinctes.

• (1305)

Je vous remercie de votre patience, monsieur le Président. Je crois que nous entendrons un autre jour le député de Lethbridge et d'autres députés de mon parti qui ne pouvaient pas être présents aujourd'hui.

Le vice-président: Il n'y a pas de période de questions et d'observations après les interventions des trois premiers orateurs. Le député pourra poser sa question ou faire son observation après le discours d'un autre député.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai remarqué que le député de Calgary-Ouest, qui vient de parler, déplorait le fait qu'il ne pouvait pas voter contre certaines parties de ce projet de loi, mais je peux lui assurer qu'il aura l'occasion de le faire durant l'étude en comité et, s'il propose les amendements pertinents, à l'étape du rapport, comme je l'ai signalé ce matin. Nous verrons combien d'articles de ce projet de loi il serait prêt à appuyer au moment du vote.

Je suis convaincu que le Parti réformiste appuiera une grande partie de ces propositions parce que, à mon avis, elles sont bonnes.

Le gouvernement a présenté le mois dernier son premier budget. Aujourd'hui, nous étudions le projet de loi qui contribuera à réaliser les objectifs que vise ce budget, ce qui, à long terme, sera profitable pour tous les Canadiens.

[Français]

Il y a une semaine à peine, le ministre des Finances et un certain nombre de ministres ont assisté à Detroit au Sommet spécial du G-7 sur le chômage. Les membres du G-7 ont confirmé l'opinion selon laquelle le Budget de février est le plan dont le Canada a besoin à ce stade-ci de son évolution économique. Il ne s'agit pas d'une promesse de panacées. Il s'agit plutôt d'un budget qui redonne la confiance en notre capacité de réussir à

relever les défis économiques, financiers et sociaux auxquels nous sommes confrontés.

Nous réussirons parce que le Budget prend immédiatement des mesures novatrices sur trois points essentiels que les Canadiens ont soulignés lors de nos consultations prébudgétaires. Il comporte les mesures qui assureront la création d'emploi et stimuleront la croissance de l'économie. Il réduit et maîtrise les dépenses de manière à ce que nous puissions abaisser sensiblement le déficit. Et le Budget lance les premières étapes d'un processus historique de réforme et de renouveau de notre système de sécurité sociale.

Chacun de ces points est traité d'une façon ou d'une autre dans ce projet de loi que nous étudions maintenant en deuxième lecture. Réunies, ces mesures contribueront à assurer le fondement ferme qui garantira l'avenir de notre pays.

[Traduction]

Je félicite le ministre des Finances du leadership dont il a fait preuve en présentant ce budget dont découle la mesure législative à l'étude aujourd'hui. Je le félicite aussi pour le processus de consultation qu'il a entrepris et qui lui a permis de présenter un budget jugé acceptable par tant de Canadiens.

Avant de décrire les mesures précises que comporte ce projet de loi, nous devrions nous rappeler le contexte budgétaire plus vaste dans lequel elles s'inscrivent. Dans le cadre des préparatifs du budget de février, le ministre des Finances et ses collègues ont écouté ce que les Canadiens et Canadiennes avaient à dire.

Les Canadiens voulaient que le gouvernement favorise la création d'emplois, et notre gouvernement l'a fait. Les Canadiens voulaient des mesures pour rétablir la vitalité économique du pays, et ce budget contient de telles mesures.

Le gouvernement a répondu en proposant d'importantes mesures telles que le programme d'infrastructure à frais partagés de 6 milliards de dollars, le rétablissement du programme de remise en état des logements, l'établissement de nouveaux programmes d'apprentissage et du Service jeunesse et le soutien de l'innovation technologique et du secteur de la petite entreprise en particulier.

Les Canadiens ont aussi indiqué qu'ils voulaient que le gouvernement réduise le déficit et qu'il cesse d'augmenter continuellement le fardeau fiscal.

Le budget de février fait de la responsabilité financière une partie intégrante de la stratégie d'emploi pour les Canadiens. Il reconnaît aussi à quel point il est important de réduire le déficit et de stimuler la croissance économique. Une meilleure croissance économique permettra de réduire le déficit et de créer plus d'emplois pour les Canadiens.

• (1310)

C'est pourquoi ce projet de loi renferme des dispositions essentielles qui réduiront les demandes adressées au Trésor public, et partant, aux contribuables. Ces dispositions touchent le Parlement, la fonction publique, le secteur privé, ainsi que les Canadiens et Canadiennes de toutes les régions.